

LA RÉGIE PUBLIQUE NE COULE PAS DE SOURCE!

**Pour une démarche menée par
la raison et non par dogmatisme**

Conseil de la Métropole 14 décembre 2020

**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN**

Le contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Véolia expire au 31 décembre 2022. À cette date, avec le passage en régie, les salariés d'Eau du Grand Lyon deviendront agents de la Métropole et le service sera géré sous la forme d'une régie publique à autonomie financière et personnalité morale. Si l'exécutif métropolitain exprime une ambition politique certaine, le document soumis au vote ne démontre en rien en quoi le passage à la régie apporte une plus-value dans l'atteinte de ses objectifs par rapport au mode de gestion actuel.



« Cette délibération est lunaire, désespérément vide de contenu, surtout lorsqu'on la compare aux précédentes procédures d'attribution qui présentaient un comparatif des impacts techniques et financiers des différents modes de gestion. Aucun chiffre, aucun élément technique n'est présenté ici.

On ne sait rien des impacts concrets du passage en régie. Il est impossible d'avoir une opinion construite sur les apports concrets de la régie, car aucun des arguments avancés n'est ni démontrable ni vérifiable en l'état. »

Louis PELAEZ

Président du groupe Inventer la Métropole de demain

QUE PROPOSE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-0312 SOUMISE AU VOTE LE 14 DÉCEMBRE 2020 ?

1° La diversification et la sécurisation des ressources en eau

La qualité et la protection des ressources actuelles et notamment de Crépieux-Charmy nécessitent une vigilance particulière, en lien avec d'autres partenaires comme le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM), EDF et les fédérations de pêches, etc. La mise en œuvre d'une stratégie foncière sur les aires d'alimentation des captages est une priorité.

2° Le renouvellement du patrimoine

Afin de réduire les fuites du réseau (actuellement 16 % du volume produit) et d'assurer une gestion du patrimoine adapté à l'âge moyen du réseau de 40 ans, le rythme actuel de renouvellement du patrimoine doit être accéléré, notamment pour les plus grosses canalisations, pour lesquelles il est proposé de passer d'un taux de renouvellement de 0,7 %/an, à 1 %/an (objectif 2020) puis à 1,3 %/an à l'horizon 2035.

3° La mise en place d'une tarification à caractère social et environnemental

Une tarification sociale, visant à rendre les premiers mètres cubes gratuits pour tous ou à émettre des chèques eau à destination des ménages les plus pauvres, doit également être étudiée. La question d'une tarification progressive fonction des volumes de consommation et encourageant la sobriété des usages sera également étudiée.

4° La participation des usagers à la gouvernance du service public

La métropole souhaite associer les usagers à la définition des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau bien commun en les intégrant aux instances de gouvernance de la Régie.

QUELLE EST L'AMBITION AFFICHÉE DU PASSAGE EN RÉGIE ?

L'ambition exprimée par la nouvelle majorité peut donc être résumée ainsi :

- Répondre à une promesse électorale
- L'eau étant un bien commun, il faut préserver la ressource, ce qu'une gestion sous le modèle de la concession de service public serait incapable de faire
- **L'absence d'intérêts économiques** par le non-versement de bénéfices auprès d'un opérateur permettrait de dégager des marges de manœuvre permettant de financer en partie les investissements nécessaires à la protection de la ressource.

- **Une gestion privée serait incapable de préserver la ressource** : la logique d'une entreprise privée serait de proposer des traitements de plus en plus sophistiqués et de vendre le plus d'eau.

Dans la gestion publique, on aurait au contraire intérêt à préserver la ressource le plus en amont possible.

- **La régie permettrait d'associer les citoyens dans la gouvernance**, ce qui ne serait pas possible autrement.
- **La tarification solidaire** doit résoudre le problème du coût de l'eau pour les plus précaires. La régie devrait également accompagner les usagers ne pouvant régler leur facture d'eau.

UN PROBLÈME DE MÉTHODE POLITIQUE

Un groupe de travail «eau» avait été créé lors du choix du mode de gestion en 2012 en associant toutes les composantes politiques de l'Assemblée. Il s'agissait là d'une composante essentielle du relatif consensus atteint en faveur du renouvellement du modèle de la concession de service public.

Ce groupe de travail a été pérennisé jusqu'en 2019, année où il a pu étudier différents modes de gestion : la poursuite de la DSP ou le passage à une mixité fonctionnelle (production publique de l'eau/distribution privée de l'eau).

De plus, ce groupe de travail politique était en articulation étroite avec le groupe de travail Eau de la commission consultative des services publics locaux assurant la prise en compte de l'avis des usagers. **Les usagers étaient donc déjà associés à la définition des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau.**

La nouvelle majorité a pourtant fait le choix d'enterrer ce groupe de travail transpartisan : c'est une réunion des groupes de la majorité qui a choisi d'enterrer, sans études ni débat préalable, le passage en régie.

L'annonce de recrutement pour le/la Directeur-trice de la Régie de l'eau a d'ailleurs été lancée avant toute annonce publique concernant la régie.¹

«On a beaucoup reproché à Gérard COLLOMB de prétendument gouverner seul. Pourtant, le choix de la DSP en 2012 n'est pas le résultat du fait du prince, mais d'un groupe de travail transpartisan. Ce groupe de travail a d'ailleurs été pérennisé jusqu'en 2019.

Dès leur élection, les Verts ont choisi d'enterrer ce groupe réunissant toutes les composantes politiques de l'Assemblée. Le choix du passage en régie a été décidé en cénacle entre d'une part les groupes de la majorité et d'autre part les mêmes responsables de la majorité. On est bien loin de la concertation, la transparence et du renouveau démocratique vendu pendant la campagne.»

Louis PELAEZ

LE CHOIX IRRESPONSABLE DE N'ÉTUDE QUE L'HYPOTHÈSE DE PASSAGE EN RÉGIE

Dans l'optique de préparer le futur mode de gestion de l'eau, la précédente majorité a lancé en juin dernier une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) visant à accompagner la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable².

Dans le dernier article de Lyon Capitale consacré au sujet³, on apprend que : «la majorité décide d'enterrer l'appel d'offres d'AMO lancé par la précédente mandature dont le cahier des charges prévoyait trois scénarios, la DSP, la mixité fonctionnelle ou une régie. Anne Groperrin, vice-présidente dédiée à l'eau et à l'assainissement, y déclare «en septembre, nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli, avec les réponses de ces cabinets qui ne nous convenaient pas.» À la place, un nouvel appel d'offres a été lancé début octobre. L'AMO qui doit être désignée d'ici janvier travaillera uniquement sur le scénario de mise en régie publique.»

Cette information est bien confirmée par la publication de l'appel d'offres en octobre dernier⁴.

Cela implique qu'en toute connaissance de cause, la nouvelle majorité a décidé de n'étudier que le scénario de mise en régie publique. L'avis d'appel public à la concurrence ayant déjà été lancé, le choix d'étudier les différentes options n'aurait pas coûté plus cher à la collectivité.

Même si elle n'a pas l'obligation légale d'étudier tous les modes de gestion, cette solution aurait au moins eu le mérite de donner toutes les cartes pour trancher, en raison, sur le mode de gestion le plus adapté pour le réseau lyonnais.

Ce n'est qu'à partir du moment où tous les éléments sont sur la table qu'il est possible de se prononcer de manière éclairée, de débattre politiquement et d'aboutir à un arbitrage.

«En 2012, le groupe de travail transpartisan a choisi de maintenir la DSP. **Pourquoi ce choix? Parce que c'était le meilleur pour les Grands Lyonnais, que ce soit en termes de qualité de service ou de prix de l'eau.**

En 2020, nous ne demandons rien de plus que de pouvoir choisir à nouveau le meilleur mode de gestion pour l'intérêt général.

Nous ne disposons d'aucun élément pour faire ce choix aujourd'hui. Nous avons le choix entre la régie et la régie. Ce n'est pas la raison qui dicte ce choix des Verts, mais leur dogmatisme idéologique»

Nicole SIBEUD

1. [Emploi-territorial.fr] [Annonce Directeur de projet création de la régie publique de l'eau \(H/F\)](#) - 8 octobre 2020
2. Plateforme mutualisée des marches publics du Grand Lyon - [Avis d'appel public à la concurrence](#) - 5 mai 2020
3. [Lyon Capitale] [Gestion publique de l'eau à Lyon : ça coule de source pour les Verts](#) - 19 Novembre 2020
4. Plateforme mutualisée des marches publics du Grand Lyon - [Avis d'appel à la concurrence](#) - 6 octobre 2020

Cette conception du débat démocratique n'est pas celle retenue par la Vice-Présidente Anne GROSPERRIN : « On a déjà fait le choix d'une régie publique, il a été annoncé, c'est l'une des priorités du mandat, donc il n'y a pas de question autour de ça. Au mois de décembre, quand on va délibérer, on va affirmer qu'on met fin à la DSP et qu'on choisit de passer à la régie publique. C'est à ce moment-là qu'il y aura un débat puisqu'il y aura une prise de position des différents groupes politiques du conseil métropolitain sur le sujet. »⁵

« Les Verts ont inscrit la régie publique dans leur programme, c'est vrai. Ils avaient donc toute légitimité pour inscrire l'étude des impacts techniques, juridiques et financiers du passage en régie complète. Mais on ne prend pas une décision sur un contrat à 600 millions d'euros sans s'assurer que c'est la plus avantageuse pour le contribuable.

On ne joue pas avec l'argent des Grands Lyonnais. On ne joue pas avec la gestion de l'eau. Ce sont des sujets trop importants pour prendre une décision parce qu'on est persuadés d'avoir raison, mais sans en apporter la preuve. »

Louis PELAEZ

Alors que le passage en régie ne fait pas l'unanimité et comporte un certain nombre de risques techniques/juridiques/financiers, la majorité fait le choix de s'enfermer dans un choix idéologique, sans apporter aucun élément technique. Serait-ce lié à une crainte que les études ne concluent pas à la pertinence du passage en régie ?

Depuis 2012, aucune étude n'a été réalisée sur un passage en régie unique. En effet, le groupe de travail de 2019 n'a étudié que deux scénarios de mixité fonctionnelle (production public/distribution privée), communément appelés « passage en régie », mais pas de scénario de régie sur la production/distribution.

Or, on apprend que : « Les écologistes rejettent la solution de la mixité fonctionnelle, allant jusqu'à la qualifier « d'usine à gaz ». Anne Groperrin, vice-présidente de la Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement, abonde que « le scénario le plus cher c'était la mixité fonctionnelle, parce qu'il fallait séparer tous les réseaux d'information, de distribution et de production. Il fallait mettre en place de doubles systèmes d'information, c'était très coûteux »⁶.

Depuis 2012, il n'y a donc aucune étude qui a été menée sur le mode de gestion voulu par la majorité. L'impact du passage en régie avait alors été estimé à 11 millions d'euros. Ce chiffre n'est plus directement applicable : l'étude est ancienne et antérieure au contrat actuel qui a depuis intégré depuis de nouvelles communes et les Verts souhaitent mettre en place un autre type de régie.

Scénario 1:
Régie, lot unique
(sans personnalité morale)

Avantages/inconvénients du scénario

Atouts :

- Cohérence du service sur le territoire
- Maîtrise publique totale du service de l'eau
- Unité de gestion sur tout le territoire permettant notamment le maintien du prix unique

Faiblesses :

- Prise en charge de tous les risques d'exploitation (techniques, financiers et sociaux)
- Gestion de deux types de contrat pour les personnels (public/privé)
- Coûts de transition élevés (11M€)
- Difficultés de recrutement de personnels qualifiés d'ici pour début 2013
- Impact important avant 2015 sur le budget annexe déjà contraint
- Pas de sanctions directes en cas de non atteinte des objectifs
- Risques de transition élevés:
 - SI à adapter de manière conséquente et dans un délai très court (informatique fonctionnelle et industrielle)
 - pas d'application de transfert automatique des contrats de travail

GRAND LYON
COMMISSION GÉNÉRALE DE L'EAU

Commission générale : Le futur service public de l'eau potable

37

Extrait du PPT présenté en commission générale de l'eau, 2012

5. [Lyon Capitale] [Gestion publique de l'eau à Lyon : ça coule de source pour les Verts](#) - 19 Novembre 2020

6. [Lyon Capitale] [Gestion publique de l'eau à Lyon : ça coule de source pour les Verts](#) - 19 Novembre 2020

« C'est un saut vers l'inconnu, sans parachute, auquel on doit se préparer. Le choix du mode de gestion ne peut se faire par principe ou dogmatisme : il y a de bonnes DSP comme de mauvaises régies, et inversement. Ce qui peut être vrai ailleurs ne l'est pas forcément ici : ce n'est pas parce que l'exécutif nous dit que le passage en régie a pu être considéré comme positif à Nice ou Grenoble qu'il en sera de même avec la typologie du réseau lyonnais.

Nous ne sommes pas dogmatiquement opposés au passage en régie, qui a pu démontrer son intérêt sur certains réseaux. Force est pourtant de constater qu'il n'y a aujourd'hui aucun élément technique, aucune preuve tangible pour affirmer qu'il s'agisse du mode le plus efficace pour gérer le réseau lyonnais, très complexe du fait de la topographie de l'agglomération et présentant des enjeux considérables en termes d'investissements pour protéger la ressource. »

Louis PELAEZ

POURQUOI METTRE EN CAUSE UN CONTRAT DONT ON VANTE LA RÉUSSITE ?

La DSP, encadrée par cent trente indicateurs de suivi, assortis de pénalités, a permis d'atteindre le rendement requis de 85 % (qui était tombé à 76 % avant le début du contrat) et de remplir les objectifs de renouvellement des réseaux. Le prix de l'eau, qualifié de « juste » à 3,15 euros le m³, a nettement baissé (-20 %) pour les consommateurs, ainsi que l'abonnement (-25 %).

La facture d'eau comprend :

- L'abonnement annuel de 44,03 € TTC pour un compteur standard.
- La consommation réelle ou estimée au tarif de 2,78 € TTC/m³.

Ce tarif couvre la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, les redevances, la taxe pour l'entretien des cours d'eau et la TVA.

- Les frais d'accès au service de 38,7 € TTC lors d'un emménagement dans un nouveau logement.

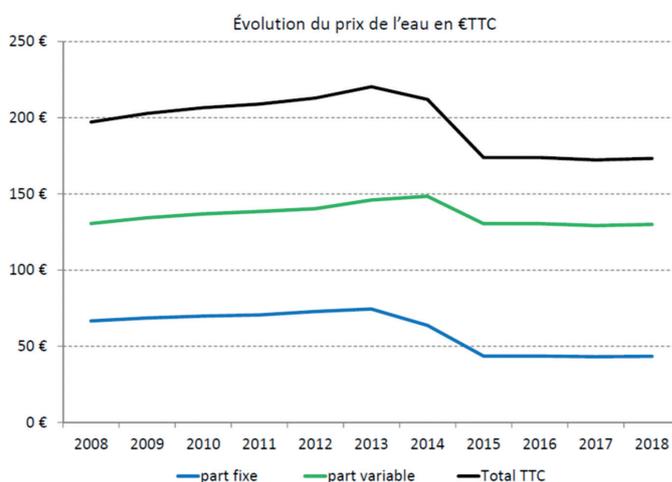
3,15 € TTC c'est donc le prix total d'un m³ cube d'eau en 2020, soit 0,00315 € TTC le litre.

Le prix du mètre cube d'eau potable sur la Métropole s'élevait à 3,13 € TTC le 1^{er} janvier 2019, somme identique à 2018.

Ce tarif inclut l'ensemble des services nécessaires pour capter l'eau, la traiter, la rendre potable, la distribuer et la dépolluer.

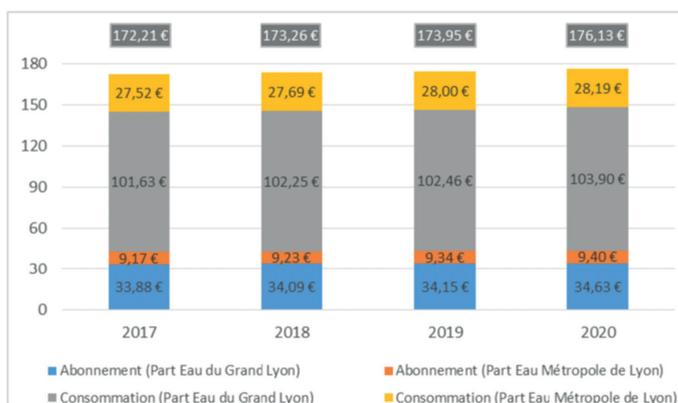
Techniquement, il se divise en deux parts : la part en eau potable (1,8 €/m³) et la part en assainissement (1,3 €/m³).

Le contrat est particulièrement bien pensé, car il intègre des mécanismes de pénalités en cas de non-respect des objectifs contractuels. Ainsi en 2019, la Société Eau du Grand Lyon a dû s'acquitter du paiement de 100 k€ lié à une baisse du taux de rendement (84 % contre 85 % en 2018). Cette baisse de rendement s'expliquait en raison d'une fuite importante difficile à détecter.



Extrait du rapport du service public de l'eau 2019

Evolution du prix de l'eau (hors assainissement) :



Extrait du PPT de présentation commission Décembre 2020

La CCSP pointe d'ailleurs dans son rapport la stabilité du prix de l'eau et les résultats positifs à 90 % de l'enquête de satisfaction.

«L'époque des contrats abusifs est révolue. La concession actuelle est bien faite, les bénéficiaires sont plafonnés et la Métropole s'est donnée les moyens d'avoir des objectifs ambitieux et de les faire respecter par des pénalités. Les résultats sont là : baisse de 20 % du prix tout en préservant la qualité de l'eau et en diminuant les fuites.»

Nicole SIBEUD

La Vice-Présidente dédiée à l'eau et à l'assainissement Anne GROSPERRIN a ainsi eu l'occasion de se féliciter en commission proximité de la qualité du service, de son tarif et de ses performances lors de l'examen annuel du rapport du délégataire.

Celle-ci a eu l'occasion de s'exprimer longuement dans Mag2Lyon de Novembre⁷ : «On ne remet pas en question les compétences de ce groupe ni de ses salariés qui se sont investis dans la gestion de l'eau. D'ailleurs, on va proposer à ces 280 collaborateurs de les reprendre dans la régie. C'est un transfert automatique du contrat qu'ils peuvent refuser. En tout cas, on fera en sorte qu'ils conservent tous leurs avantages acquis. **Je suppose que Véolia proposera de son côté à certains cadres de rester dans le groupe.**»

La Métropole ne semble pas disposer d'un état des lieux des Équivalents Temps Plein (ETP) nécessaire pour la continuité du service public. **Il s'agit d'un argument supplémentaire justifiant le fait que la décision de passer en régie repose avant tout sur une croyance plutôt que sur des éléments factuels et qu'étudier la seule hypothèse de mise en régie totale n'est pas raisonnable, au vu des risques technico-financiers que cela peut faire porter sur la gestion d'un service public aussi essentiel.**

De même, il est évident que de nombreux salariés très expérimentés seront repris par le groupe Veolia. Passer en régie, c'est aussi se priver des économies d'échelle, de l'expérience et du savoir-faire d'un acteur mondial pluriséculaire spécialisé dans la gestion de l'eau et disposant de fortes attaches sur le territoire.

«La Métropole pourra-t-elle garantir l'intégration des 280 salariés de Veolia dans les effectifs de la Métropole sans dérapages financiers qui se répercuteront sur la facture finale de l'utilisateur, cela tout en assurant la continuité du service? Le risque de faire moins bien que le privé est réel.

De nombreux salariés très expérimentés seront repris par le groupe Veolia lors du changement de gestion faisant craindre un risque de pertes de compétences.»

Louis PELAEZ

UNE GESTION PRIVÉE EST-ELLE VRAIMENT INCAPABLE DE PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU?

«**Préserver la ressource**» est le principal objectif affiché par la nouvelle majorité pour justifier du passage en régie.

Avec le réchauffement climatique, la fonte du glacier du Mont-Blanc qui alimente l'agglomération en eau propre et de qualité, la question de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Métropole et la lutte contre le stress hydrique se pose sérieusement.

Près de 90 % de l'approvisionnement provient pourtant du champ captant de Crépieux-Charmy, 370 hectares avec une production moyenne de 220.000 m³/jour. Même si la Métropole dispose d'une ressource de secours avec le Lac des Eaux Bleues, elle reste trop dépendante et donc vulnérable.

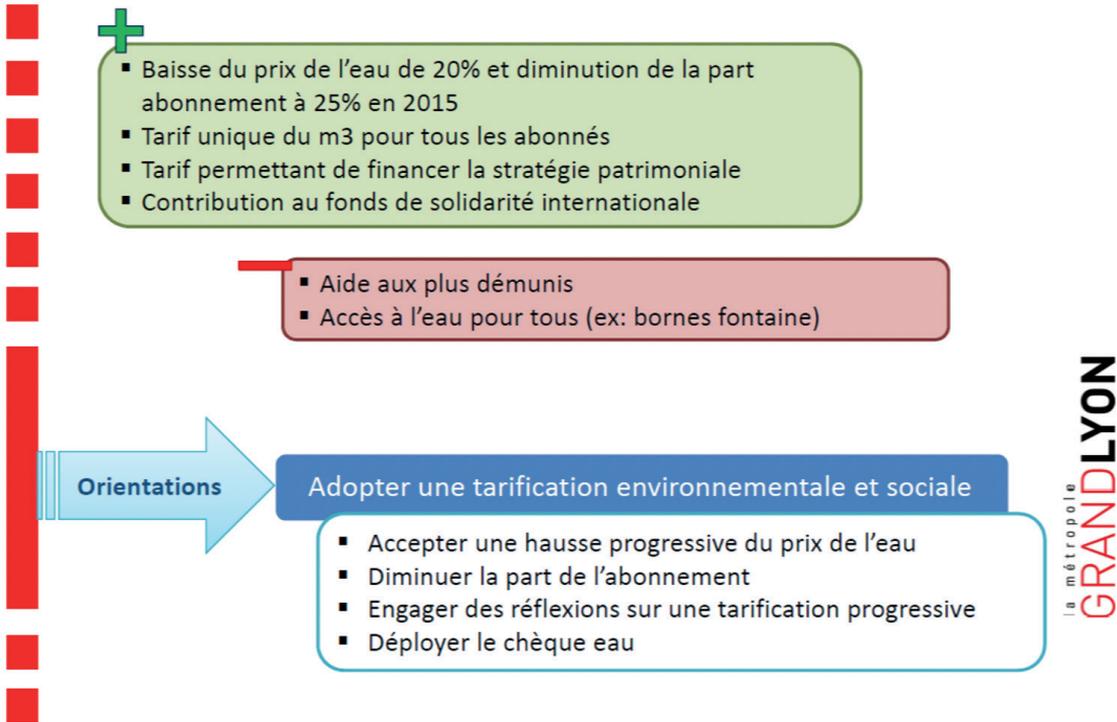
Selon le rapport du GIEC d'août 2019, le Rhône, qui alimente la nappe alluviale où est tirée l'eau du champ captant, pourrait perdre 30 % de son débit à l'horizon 2050.

Plusieurs hypothèses de travail sont sur la table concernant

la diversification de la ressource en eau. Elles pourraient passer par la mise en place de nouvelles captations sur la Saône. Or, les projections étudiées lors du groupe de travail de 2019 estiment de 40 à 250 millions d'euros les investissements requis pour la diversification et la sécurisation de la ressource.

Par le biais d'un budget annexe, «l'eau paie l'eau». Seules les recettes liées à ce budget peuvent financer ces travaux. Il n'est donc pas possible de recourir à l'impôt ou à toute autre ressource. Le budget principal ne peut pas subventionner ce budget annexe. Qu'importe les déclarations de l'exécutif, le prix de l'eau devrait donc augmenter dans les prochaines années pour prendre en charge ce coût. À cela s'ajoutent les coûts liés à la rénovation du réseau déjà existant.

7. Mag2Lyon, numéro 128, Novembre 2020



Slide 33 du PPT de présentation en commission générale de l'eau du 04/11/19

La Vice-Présidente Anne Groperrin dans Mag2Lyon : «Ce n'est pas exclu [NDLR : de baisser le prix de l'eau]. Autrefois, plus on consommait de l'eau dans la Métropole, moins on payait. C'était aberrant. Aujourd'hui qu'on sait que la pluviométrie et le débit du fleuve pourraient baisser de 50 % d'ici 2050, selon le GIEC, notre devoir est d'anticiper la raréfaction de la ressource. On ne peut donc pas encourager à sa consommation par la politique tarifaire. En revanche, ce principe de palier au détrimement des surconsommations, mais au profit des ménages les plus modestes, permet de concilier les impératifs sociaux et environnementaux.»

Un des arguments souvent avancés par la nouvelle majorité métropolitaine est de dire que la régie permet d'anticiper la gestion de la ressource sur le long terme, et non pas seulement sur la durée du contrat. De plus, la logique d'une entreprise privée serait de proposer des traitements de plus en plus sophistiqués et de vendre le plus d'eau. Dans la gestion publique, on aurait au contraire intérêt à préserver la ressource le plus en amont possible.

Pour faire face aux enjeux posés par la préservation et la sécurisation de la ressource en eau, il est vrai que des

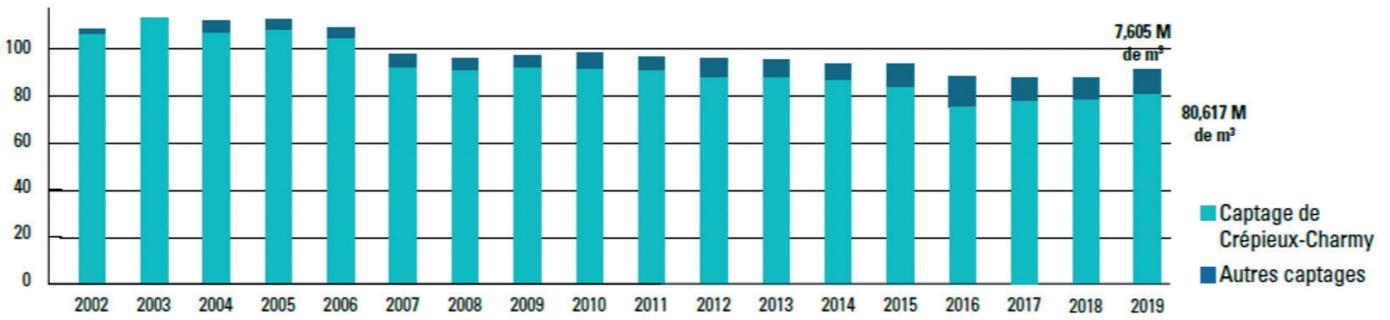
investissements massifs sont nécessaires (estimés entre 40 et 250 M€.) Toutefois, il est tout à fait envisageable que ces investissements soient assumés par le délégataire : il faut alors adopter la durée du contrat en fonction du montant des investissements projetés.

De même, il est trompeur d'affirmer que l'objectif de l'entreprise est de vendre le plus d'eau possible. Sa rémunération est fixée en fonction d'indicateurs de performance fixés contractuellement. Il est tout à fait envisageable de fixer ces indicateurs avec pour objectif une diminution de la consommation en eau.

C'est aussi oublier que l'enjeu de la consommation en eau a bien été pris en compte dans le passage au nouveau contrat et que la consommation d'eau a diminué de 20 % ces dernières années.

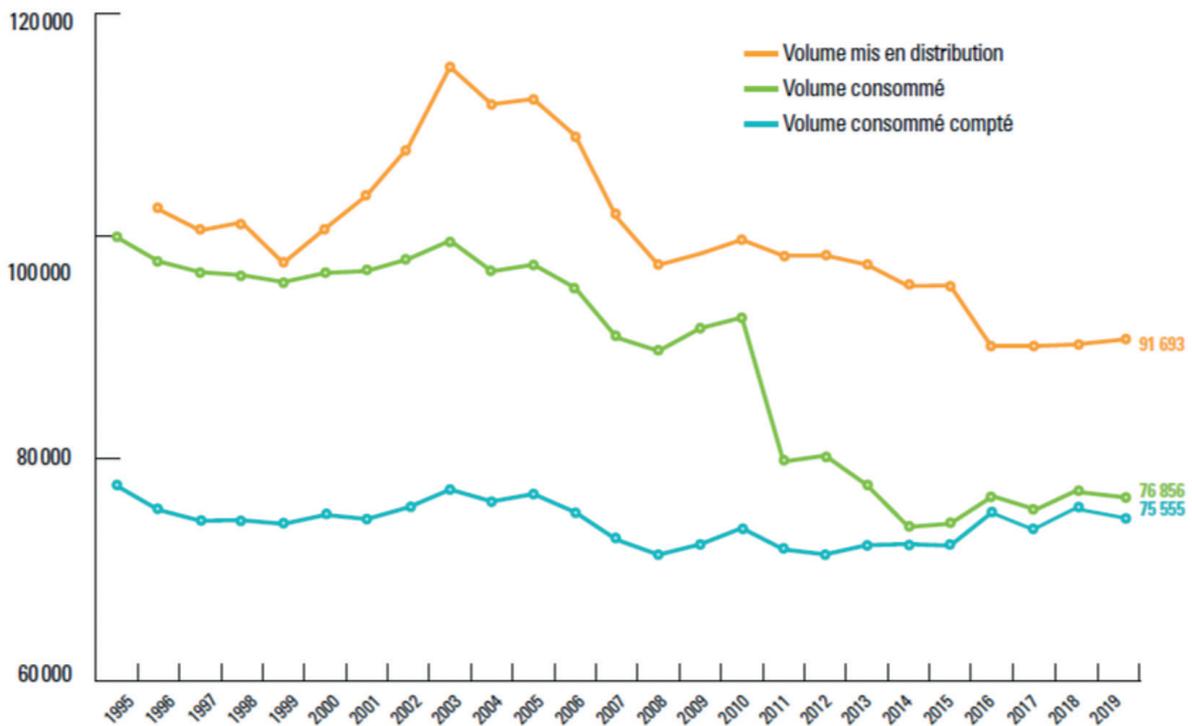
Enfin, tous les acteurs du groupe de travail de 2019 ont conclu que du fait des investissements liés à la diversification de la ressource, le prix de l'eau serait amené à augmenter graduellement. Laisser sous-entendre le contraire grâce au passage en régie est trompeur.

■ Quantités produites (en Millions de m³)



Extrait du rapport du service public de l'eau 2019

■ Évolution des volumes en milliers de m³



Extrait du rapport du service public de l'eau 2019

« Nous sommes tous d'accord dans l'hémicycle pour affirmer que l'eau est un bien commun et non pas une marchandise. Toutefois, on nous propose un choix mû par un principe politique que nous ne partageons pas : qu'une entreprise est incapable de gérer la ressource en eau, même en étant fortement encadrée par les pouvoirs publics. C'est oublier que la métropole s'est dotée d'une ambitieuse stratégie en 2012 visant à en faire la véritable autorité organisatrice de l'eau. La Métropole est la donneuse d'ordre, pas l'obligée de Véolia.

C'est oublier que malgré une production en baisse sur le champ de Crépieux-Charmy (passée en 20 ans de 300 000 m³ à 245 000 m³ quotidiens), les ambitieux objectifs de la métropole ont permis d'économiser 20 % de la production par l'amélioration des rendements, l'incitation à la baisse de consommation et à la recherche de fuites. »

Nicole SIBEUD

L'ABSENCE D'INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES VA-T-IL PERMETTRE D'AUGMENTER LES MOYENS DÉDIÉS À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE ?

Cette affirmation n'est aujourd'hui pas vérifiable. La majorité semble partir du principe qu'il existe « un trésor caché » sur lequel serait assis Véolia.

Le contrat conclu en 2014 est particulièrement volontariste sur ce point. Les rentabilités moyennes affichées par Véolia sont de 4,9 % (7,1 % pour l'offre de Suez et 6,7 % pour Saur en 2014).

De même, nous ignorons aujourd'hui les surcoûts engendrés par la reprise en régie. Ces surcoûts sont difficilement évaluables pour le moment, car aucun scénario de reprise en régie autre que celui de la mixité fonctionnelle n'a été étudié en 2019.

C'est pour cela que l'exécutif n'est pour le moment pas capable de chiffrer concrètement le montant des ressources que le passage en régie est censé permettre de dégager : en l'absence d'études concrètes, cela relève de la formule incantatoire et de la pensée magique.

« La majorité est aujourd'hui bien incapable d'expliquer concrètement en quoi le passage en régie apporte un plus par rapport à la DSP actuelle. Le montant des investissements, la tarification, la qualité de l'eau et la préservation de la ressource : tous ces objectifs politiques peuvent être définis et inscrits dans le contrat.

Quant à la rémunération de Véolia, est-ce que vous avez déjà entendu un membre de la majorité dire quelles sommes ils comptent récupérer ? Personne ne le sait, probablement pas eux-mêmes, car ils ne savent pas combien va coûter le passage en régie, notamment pour les systèmes d'information. Mais ils continuent de faire croire que Véolia est assis sur « un trésor de guerre ». Les 20 % de bénéfices des années 70, c'est terminé. La marge de Véolia est fortement encadrée et est en moyenne de 4.9 % sur la durée du contrat.

Ce n'est pas ça qui va permettre de payer les 35 millions pour accélérer le renouvellement du réseau, encore moins les 250 millions nécessaires pour diversifier la ressource. S'ils ne communiquent pas là-dessus, c'est que cela ne couvre peut-être même pas les coûts du passage en régie.

En l'absence d'études concrètes, cette affirmation relève de la formule incantatoire et de la pensée magique. »

Louis PELAEZ

UNE FORTE AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DÉDIÉS AU RENOUELEMENT DU RÉSEAU EST-ELLE PERTINENTE ?

Bruno Bernard estime que la régie va permettre d'atteindre 90 % taux de rendement. Cet objectif annoncé est perçu comme très ambitieux par Véolia (passé en 3 ans de 78 % à 85 %). Il suppose de renouveler annuellement 1,3 % des 4000 kilomètres de réseau contre 0,85 % aujourd'hui. Les investissements nécessaires pour atteindre cet objectif passeraient de 22 à 30 millions d'euros annuels.

Or, certains de ces investissements ne seraient potentiellement pas pertinents sur le point de vue économique, car représentant une mauvaise allocation des ressources au vu des résultats escomptés. Sur la période 2015-2020, Véolia a ainsi réussi à augmenter son taux de rendement en augmentant certes le taux de renouvellement du réseau, mais surtout en axant en bonne partie sa stratégie sur les 5500 capteurs intelligents permettant de détecter les fuites. Investir davantage dans le renouvellement du réseau n'est donc pas nécessairement la solution la plus efficiente du point de vue des deniers publics et de l'allocation des ressources.

« On nous dit qu'on veut augmenter les investissements pour renouveler le réseau et diminuer les fuites. La moyenne d'âge de notre réseau est d'une quarantaine d'années, mais il est vrai que certaines canalisations sont quasiment centenaires ! Il faut qu'on investisse plus sur ça. Pourtant, décréter arbitrairement un taux de renouvellement annuel n'est pas nécessairement la solution la plus efficiente pour diminuer les fuites.

Sous le précédent mandat, nous avons certes investi dans les canalisations, mais surtout mis en place des capteurs intelligents qui détectent les fuites et permettent de faire des travaux précis. »

Nicole SIBEUD

UNE TARIFICATION VRAIMENT PLUS JUSTE ?

D'après la Vice-Présidente Anne GROSPERRIN : « Non [NDLR : le fonctionnement public ne risque pas de coûter plus cher aux contribuables], l'objectif c'est au contraire de mettre en place une tarification progressive. Les premiers m³ seront gratuits pour tous pour garantir le principe d'accès à ce bien commun. Ensuite, on aurait une tarification progressive, par paliers. »

Si le groupe de travail de 2019 fait bien mention de progrès à réaliser sur une tarification solidaire, le principe de gratuité n'a jamais été ni envisagé ni étudié.

Il semble d'ailleurs y avoir un hiatus dans la majorité concernant le principe de gratuité des premiers m³. En effet, les déclarations du Président font systématiquement appel à la gratuité des premiers m³ « pour les plus précaires » alors que sa Vice-Présidente et la délibération mentionnent « une gratuité pour tous ». Qu'en est-il réellement ?

« La gratuité de l'eau n'existe pas. L'eau payant l'eau, en cas de gratuité des premiers m³, ce sont les autres usagers qui devront en supporter la charge sur leur facture. Quel que soit le mode de gestion, les redevances des usagers et l'emprunt sont les seules ressources. L'impôt ne peut pas financer le service de l'eau. Il n'est donc pas possible d'équilibrer le budget annexe de l'eau avec d'autres recettes de la Métropole.

Au-delà, cette volonté de gratuité peut paraître contradictoire avec l'impératif de préservation de la ressource : l'eau étant un bien commun appelé à se raréfier, il est nécessaire de le valoriser à son juste prix.

Le principe d'une gratuité partielle est récurrent dans la politique de la nouvelle majorité. C'est ce principe qui a pu motiver le choix d'ouvrir à la gratuité du réseau TCL pour certaines catégories de la population. Ces mesures sont bien souvent injustes du fait des effets de seuil qu'elles présentent : comment accepter que telle personne précaire bénéficie de la gratuité, mais pas telle autre travaillant au SMIC ?

Ce type de mesures engendre un ressentiment dans la population et oppose les catégories sociales entre elles. À plus long terme, elles participent à une dégradation de l'acceptabilité sociale des politiques publiques, une remise en cause du consentement à l'impôt et une dégradation du lien social. »

Louis PELAEZ

Il faut également savoir que le prix ne comprend que pour un tiers l'eau potable. Les deux tiers restants financent en général dans la plupart des réseaux l'assainissement et la protection des ressources.

La Vice-Présidente Anne Groperrin dans Mag2Lyon : « On considère que la consommation moyenne d'un foyer, c'est 120 à 130 m³ par an. Au-delà, c'est une forme de surconsommation, pour arroser abondamment son jardin

ou remplir sa piscine. L'eau nécessaire à la boisson ne représente que 7 % du total et on peut imaginer un premier palier à la moitié de la consommation moyenne, dont 60 m³ par exemple. Mais rien n'est tranché là-dessus. On doit aussi penser à la tarification pour les entreprises. En revanche, pour l'agriculture, c'est différent, car il y a des réseaux d'irrigation directs. »

Même si la décision finale n'est pas arbitrée, il convient d'être prudent quant à la mise en place de paliers de consommation pour éviter l'arbitraire.

La mise en place de la tarification progressive suppose une connaissance fine des abonnés, afin de connaître la composition des foyers. Cet écueil a d'ailleurs été identifié dans le groupe de travail de 2019.

« On nous dit qu'au-delà de 120 à 130 m³ par an, on est dans une forme de surconsommation. Or, pour être juste sur la tarification, il faut aussi connaître le nombre d'occupants par logement. On estime que 50 % des habitations sont équipées de compteurs collectifs et seulement la moitié d'entre elles ont des compteurs de répartition. »

Louis PELAEZ

Certaines activités sont, par nature, de grande consommatrice d'eau. Alors que nous traversons une importante crise économique, il est indispensable de ne pas fragiliser davantage le tissu économique en induisant une hausse importante des factures de fluide, voir en remettant en cause le modèle économique de certaines activités. Le monde économique regroupe une diversité de situations, la politique tarifaire doit s'y adapter. Rien ne serait plus désastreux que d'appliquer dogmatiquement une règle qui ne s'adapterait pas à la réalité du terrain. La décision doit être arbitrée globalement en fonction d'une balance bénéfiques/inconvénients sociaux, économiques, environnementaux pour chaque secteur d'activité.

Rappelons que c'est la collectivité qui fixe la politique tarifaire, y compris lors d'une concession de service public. Le principe d'une tarification sociale ou progressive est donc tout à fait envisageable en continuant le mode de gestion actuel.

« Dans les futurs travaux dédiés au passage en régie, nous serons particulièrement vigilants quant à la tarification appliquée aux entreprises. Le monde économique regroupe une diversité de situation, la politique tarifaire doit s'y adapter. Rien ne serait plus désastreux pendant cette crise que d'appliquer dogmatiquement une règle qui ne s'adapterait pas à la réalité du terrain. »

Louis PELAEZ

LES DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE SONT-ILS TROP COURTS?

Lors des précédentes études, l'hypothèse de passage en mixité fonctionnelle avait été estimée possible en deux ans. Il s'agissait alors uniquement d'un scénario où la distribution était assurée par le privé et la production par le public.

Au vu des travaux nécessaires pour mettre à plat les relations entre la Métropole et son délégataire, le délai fixé au 1^{er} janvier 2023, soit d'ici à 24 mois, semble très contraint. Cela fait potentiellement encourir un risque juridique, technique et financier au service public de production et de distribution de l'eau potable.

« Nous allons à marche forcée pour mettre en place cette régie. C'est comme avec la ZFE. Bruno Bernard l'a reconnu dans un article du Monde : écouter les revendications des entreprises pour un moratoire sur les délais d'application de la ZFE et les mesures d'accompagnements serait "un message désastreux". On en est là, l'objectif, c'est de poser ses marqueurs politiques à direction de son électorat en dépit du bon sens.

Se précipiter, c'est risquer de mettre en péril la continuité du service public et de ne pas être prêt au 1^{er} janvier 2023.

Il n'est pas garanti que la mise en place d'une nouvelle organisation, des nouveaux systèmes d'information et du transfert de la gestion des équipements et des ressources humaines puisse se faire dans les délais impartis. C'est aussi prendre le risque d'engendrer de différents contractuels avec l'actuel exploitant. »

Louis PELAEZ

Il nous paraît donc nécessaire de prolonger d'une année le contrat liant la Métropole de Lyon à son délégataire, Eau du Grand Lyon.

Ce temps de préparation supplémentaire doit être utilisé pour associer l'ensemble des groupes politiques à la démarche, cela afin de créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un consensus. Nul ne doute que si la régie apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté aux spécificités du réseau lyonnais, cela saura être démontré par les études, qui font aujourd'hui cruellement défaut à la délibération.

C'est pour cela que nous défendrons en Conseil un amendement à ce propos. Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous ne pouvons voter favorablement, en conscience, sur le passage en régie.

Document produit par le Groupe Inventer la Métropole de demain

Rédaction : Nicole Sibeud et Louis Pelaez

Chargé de mission : Guillaume Ponthieu



**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN**